

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 2015

Le vingt six février deux mille quinze à 18 heures 30 le Conseil municipal de ROUZEDE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne BERNARD, Maire.

Date de convocation : 19 février 2015

Sont présents : Mmes BERNARD, LHERMELIN, LANE, MALHAO, Mrs COURTIN, BONHOMME, FORTINEAU, CHABOT, ROSSET, SIMON.

Absent excusé : M. COCULET

M. SIMON a été désigné secrétaire de séance,

Madame le maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal qui reçoit l'approbation des élus.

1- MOTION POUR LA PERENNISATION DU RPI ECURAS ROUZEDE délib.01_02_2015

Le mardi 17 février 2015, nous avons reçu, suite à leur demande, Monsieur Bourget, directeur académique, et Monsieur Casalini, inspecteur de l'Education Nationale, au sein de notre communauté de communes, en présence de Monsieur Patrick Borie, président de la communauté de communes Seuil Charente Périgord (CDC Seuil Charente Périgord), de Madame Dominique Sutre, chargée des affaires scolaires, de Madame Anne Bernard, maire de Rouzède, de Madame Marielle Clergeau, secrétaire générale de la CDC et de Monsieur Denis Donnary, maire d'Ecuras.

Cet entretien faisait suite au courrier que nous avons reçu en mai 2014 (voir copie jointe) où l'on nous informait de la fragilité de notre RPI qui, « sans élément complémentaire », ferait alors l'objet de l'étude d'une éventuelle fermeture de classe.

A la suite à ce courrier, nous avons informé nos concitoyens. Ils se sont alors mobilisés afin de donner une chance à nos écoles de continuer à exister. Cette mobilisation a conduit à l'inscription de 3 élèves supplémentaires, soit une augmentation de 11 % des effectifs. Nous sommes passés de 27 à 30 élèves et cet effectif est maintenu (au minimum) pour la rentrée 2015.

En 2007, on nous avait indiqué que le seuil de fermeture était de 22 élèves pour un RPI. Pouvez-vous nous préciser si ce seuil a subi des modifications depuis cette date ?

Nos écoles sont appréciées, entre autres, pour les différenciations pédagogiques qu'elles peuvent mettre en œuvre jusqu'à la quasi individualisation des apprentissages grâce aux effectifs réduits par niveaux de classe et la porosité dynamique d'une classe à multi-niveaux. Cet enseignement a permis à plusieurs familles de préférer inscrire leurs enfants dans notre RPI plutôt que dans une structure plus importante. Actuellement, ce sont 3 familles avec 2 enfants en bas âge chacune qui viennent de s'établir sur la commune de Rouzède. Quant à Ecuras, un projet de logements locatifs est en cours afin de pérenniser le nombre des élèves. Notre politique rurale est de développer une activité vivante et attrayante dans nos villages (en étroite collaboration avec la CDC), ce que semble, d'ailleurs, confirmer les dernières statistiques concernant notre RPI qui est en augmentation constante d'effectifs, ce qui n'est pas le cas, hélas, dans tous nos villages de Charente

2- BUDGET 2015

FDAC 2015

Le choix se porte sur la voie communale n° 5 des Quériandes à l'Arbre. Le devis réalisé pour un enduit bicouche sera revu pour un enduit monocouche ; le coût de 37 274 € pourrait donc être ramener à moins de 20 000 €. Un nouveau chiffrage va être demandé.

Cimetière

Examen des trois devis ; Messieurs DONNARY et TRIJEAU sont à 6000 €, Monsieur AUBIN à 4100 €.

Monsieur AUBIN est choisi pour réaliser les travaux

Place salle des fêtes

Examen des trois devis :

M. ARSICAUD 20 000 € T.T.C

M. HERBRETEAU 20 270.40 E T.T.C.

M. AUBIN 24561.60 € T.T.C. Le devis HERBRETEAU est retenu
AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE DES FETES demande de subventions (délib.02_02_2015)

Dans la continuité de la réfection des sanitaires de la salle des fêtes (DETR 2012), les deux places existantes ont été détériorées (tranchées pour assainissement) et doivent faire l'objet d'une mise en sécurité en respectant les préconisations du PAVE avec création d'un stationnement pour personnes à mobilité réduite

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, le conseil municipal de Rouzède :

- décide d'effectuer ces travaux dont le montant estimatif s'élève à 16892.00 euros H.T., soit 20270.40 euros T.T.C.

Ce projet sera financé de la manière suivante :

* D.E.T.R. 35 % : 5912.00

* FRIL : 1500.00

* Fonds propres : 9480.00

- demande à Madame le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2015 à hauteur de 35 % du montant H.T. des travaux, et auprès du Conseil Régional Poitou-Charentes dans le cadre du FRIL.

- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

La forge

Réfection de la toiture et des huisseries : Devis DONNARY et CHABELARD en cours

3- Chemin rural Les Rivauds

Cession d'une portion du chemin rural desservant la propriété de Madame RASOANAÏVO (voir réunion du CM du 04 août 2014) Une enquête publique n'est pas nécessaire. Le document d'arpentage a été réalisé par Monsieur ENNUYER. Tous les frais (géomètre + notaire) sont pris en charge par la pétitionnaire. Le Conseil Municipal donne son accord pour que Madame Le Maire signe tous les documents relatifs à cette affaire.

Fin de la séance à 20h20

